

Arrêté DAJI/2022/Nomination/n°19

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Aix-Marseille Université n°2021/11/23-03-CA relatif à la création du Service Universitaire des Langues (SUL), issu de la fusion du SUFLE et de la MIRREL,
Vu les Statuts du Service Universitaire des Langues (SUL) approuvés par le Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université par la délibération n°2022/03/15-19-CA,
Vu l'arrêté de nomination DAJI/2022/Nomination/n°09 en date du 14 juin 2022 portant nomination de Monsieur Yann GARCENOT à la direction du Service Universitaire des Langues (SUL),

Sur proposition en date du 13 juin 2022 de Madame Giovanna CHIMINI, Vice-Présidente d'Aix-Marseille Université chargée des Relations Internationales après recommandation de Monsieur Yann GARCENOT, directeur du SUL,

ARRÊTE

Article 1 :

Madame Catherine DAVID, maître de conférences en didactique des langues (classe normale), est nommée **directrice-adjointe** du **Service Universitaire des Langues (SUL) en charge des formations** à compter du 13 juin 2022.

Elle est placée dans l'exercice de ces fonctions sous l'autorité fonctionnelle du directeur du SUL.

Article 2 :

La durée du mandat de **Madame Catherine DAVID** est calquée sur celle du directeur (quatre ans) et prend fin au plus tard au terme du mandat de ce dernier.

Article 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers du SUL et est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le mardi 27 septembre 2022

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

